



COMMUNIQUE DE PRESSE 10 juillet 2009

Le Conseil Municipal de Verberie s'est réuni le 9 juillet 2009 pour délibérer sur l'autorisation d'exploiter une centrale électrique et sur la demande de référendum soumise par l'Association *Vivre et Agir à Verberie*.

A l'unanimité, le conseil a émis un avis favorable concernant l'autorisation d'exploiter et un avis négatif concernant la demande de référendum.

L'association *Pas de Centrale en Basse Automne (PDC)* prend acte de ces décisions. Elle déplore que ces deux décisions, qui engagent le cadre de vie de la Communauté de Communes de la Basse Automne pour les 30 prochaines années aient été prises par le conseil municipal, en un temps record de 3 minutes, sans faire l'objet d'aucun débat ni d'aucun commentaire.

Elle tient également à rappeler les points suivants :

- les 2 enquêtes publiques qui viennent de se clôturer (relatives à la modification simplifiée du PLU de Verberie et à la demande d'autorisation d'exploiter une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement) ont montré que, à une écrasante majorité (plus de 97% dans les 2 cas), la population de la CCBA était hostile au projet d'installation d'une centrale électrique à Verberie. L'association « PDC » considère donc que les décisions prises par le Conseil Municipal de Verberie ne reflètent pas l'avis de la population et que la question de la représentativité de cette instance par rapport à ce projet est clairement posée.
- ces 2 enquêtes ont été entachées d'irrégularités sur la forme et sont contestables sur le fond. L'association « PDC » en a fait part dans le rapport d'analyse qu'elle a remis officiellement aux commissaires et espère qu'il en sera fait mention dans le rapport final qui sera remis aux autorités compétentes. Elle se réserve en outre la possibilité de recourir aux tribunaux pour faire valoir ses droits et contester ces irrégularités.
- elle estime que les insuffisances, inexactitudes, oublis et erreurs concernant ces dossiers doivent entraîner l'irrecevabilité de cette procédure.

- elle confirme également que ce projet de centrale électrique ne répond pas à l'intérêt général et n'est pas Grenello-compatible, comme le prouve le rapport effectué par un bureau d'études indépendant remis au Commissaire Enquêteur M. Guy Bouretz. Elle en fera état publiquement dès qu'elle le jugera nécessaire.

L'association ***Pas de Centrale en Basse Automne***, ainsi que les 6 autres associations des communes avoisinantes, reste plus que jamais mobilisée et déterminée. Aux côtés du ***ROSO*** et du ***Parc Naturel Régional Oise Pays de France***, elle prendra toutes les mesures nécessaires par voie administrative, médiatique ou juridique pour faire connaître son opposition et faire barrage à ce projet.

Pas de Centrale en Basse Automne